

# Le petit Cambonnais

**Journal municipal  
Janvier 2012**

**N° 16**

**Conseils  
municipaux 2.3.4**

**Cantine scolaire 5**

**Environnement 5**

**La vie à  
Cambon 6**

## ***Edito***

Tous les dimanches soirs, j'envoie par mail une "petite cambonnaise" à mes conseillers municipaux pour leur raconter les événements de la semaine ; le journal que vous tenez entre vos mains ne peut pas rendre justice à cette masse d'informations qui font la joie et le désespoir des élus des petites communes. Nous essaierons donc dans ce numéro de vous compiler les événements majeurs des trois derniers mois de l'année 2011, et les futurs dossiers 2012.

Le temps de l'urbanisme est presque fini - le PLU fait l'objet de différents recours juridiques qui sont entre les mains de notre avocat. En attendant, nous sommes passés à des sujets plus proches des préoccupations de la majorité des habitants de la commune, et en particulier l'enfance.

La cantine est devenue municipale au 1<sup>er</sup> janvier. Nous tenons à remercier les générations de parents qui se sont investis au sein de l'Association des Parents d'Élèves pour avoir créé et géré la cantine scolaire pendant tant d'années.

La future école de Cambon a retenu l'attention de 53 cabinets d'architecture qui ont envoyé leur candidature pour participer au concours ; trois ont été retenus. Ils doivent présenter leurs esquisses au jury de concours pour la mi-février. Le gagnant aura la mission de nous faire une école bioclimatique pour la rentrée 2013.

Nous souhaitons recruter une coordinatrice-jeunesse sur une mission de six mois pour faire un diagnostic sur les besoins des familles sur la commune, et pour coordonner les actions des associations qui s'occupent de l'enfance et de la jeunesse, avec la municipalité et la Caisse d'Allocations Familiales.

Petit à petit le centre du village prend un aspect humain : la création du "jardin des palabres" par les élèves du Lycée Agricole de Fonlabour en est la dernière réalisation. Ce jardin sera finalisé en mars avec l'installation de jeux pour les enfants, d'une table de ping-pong et de bancs.

Nous serons à votre disposition pour évoquer tous ces sujets et d'autres lors de nos réunions de quartier en mars. En attendant, nous vous invitons aux vœux le dimanche 29 janvier et vous souhaitons une **BONNE ANNÉE 2012...**

*Sarah LAURENS*





## Séance du 8 Aout 2011

### ➤ Court extérieur Tennis

Lors de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 3 août 2011 pour les travaux de réfection du court extérieur de tennis et la réfection partielle de la clôture, 3 devis ont été étudiés :

-Sté Envirosport : 67 346.64 €

-SARL S.P.T.M. : 49 223.53 €

-Société Tennis Chem Industries : 48 020.30 € TTC

Après concertation, la commission d'appel d'offres a choisi la société Tennis Chem Industries qui propose un devis pour un sol en enrobé à chaud avec finition résine pour un montant de 40 449.62 € TTC et un devis pour la réfection partielle de la clôture pour un montant de 7 570.68 € TTC.

Le conseil municipal approuve ce choix à l'unanimité des présents.

### ➤ Cimetière

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a besoin pour l'extension du cimetière de 2 660 m<sup>2</sup> situés sur la parcelle AI 53, jouxtant le cimetière actuel et qui appartiennent à la famille Rolland. Deux propositions lui ont été faites :

- Soit l'achat de cette surface au prix des Domaines (7.99 €/m<sup>2</sup>, arrondis à 8 €/m<sup>2</sup>) (prix terrain constructible au POS) soit une somme de 21 280 €

- Soit l'échange de ces 2 660 m<sup>2</sup> contre la parcelle AN1, d'une surface de 16 288 m<sup>2</sup> plus une somme de 5 000 €.

Cette somme de 5 000 € correspond à la différence de prix entre la parcelle nécessaire à l'extension du cimetière et le prix d'achat de la parcelle AN1, acquise il y a deux ans pour la somme de 16 000 €.

Une procédure de Déclaration d'Utilité Publique en vue d'une expropriation a été entamée par la préfecture dans le cas où les négociations n'aboutiraient pas.

### ➤ Personnel de service

M. Granier indique la nécessité de créer un nouveau contrat de 20h pour la rentrée 2011/2012 afin d'assurer l'entretien de deux classes et le service à la cantine.

Le besoin est identifié jusqu'à fin décembre 2011 en attendant que la commune reprenne la gestion de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## Séance du 4 Octobre 2011

### ➤ Convention pour transfert des emprunts voirie à la C2A

Lors du transfert de la compétence voirie en 2010, les contrats d'emprunts affectés à la voirie ont été transférés et pris en charge par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Une convention de dette récupérable qui énumère tous les emprunts transférés au titre de la compétence voirie par la commune doit être visée par les deux parties et autorisera les conditions de remboursements des annuités par la commune à la C2A.

### ➤ Personnel municipal

Compte tenu de la prise en charge par la mairie, de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, il convient d'intégrer le personnel actuellement salarié de l'association gestionnaire de la cantine. De plus, il est nécessaire de créer un poste pour le service à la cantine et le nettoyage des locaux.

### ➤ Approbation du PLU

Le conseil municipal **approuve le projet de P.L.U** (Plan Local d'Urbanisme) en retenant les observations mineures émises au cours de l'enquête reprises dans les conclusions du commissaire enquêteur, à savoir :

- L'emplacement réservé D (pour l'extension du cimetière), est déplacé et agrandi en limite nord-est du cimetière existant ;
- La zone AUe ainsi que l'emplacement réservé C ont été agrandis ;
- l'emplacement réservé n°26 est déplacé et traverse désormais les zones AUe et AU0 ;
- la zone U2 est agrandie à «La Borie» afin de prendre en compte la partie restante de la parcelle n°109 et la parcelle n°3a de «La Borie» est classée en zone N afin d'éviter son enclavement ;
- la zone U2 de «La Tabournié» «La Fourestole» est agrandie afin de comprendre la totalité des parcelles n°54, 55, 21, 20 et la partie en limite du Chemin de la Fourestole de la parcelle n°22.
- La zone U2 entre «La Combe» et «La Bouriatte» est agrandie afin de prendre en compte la tranche 2 du lotissement de Nexity pour laquelle le permis d'aménager a été déposé ;
- le zonage est mis à jour à «Lavour-Sud» au niveau de la parcelle n°36 de la zone U2a ;
- Des bâtiments sont repérés par une étoile dans le secteur A1 afin de permettre leur changement de destination (à «La Lauzié» et à «La Sarrade»).

Le conseil municipal a approuvé cette délibération à 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.



## Séance du 16 Novembre 2011

### ⇒ Taxe d'aménagement

Au 1<sup>er</sup> mars 2012, une nouvelle taxe se substitue aux différentes taxes urbaines, notamment la taxe locale d'équipement (TLE) et la participation pour aménagement d'ensemble (PAE). La commune est donc amenée à voter le taux de cette nouvelle taxe.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants, le conseil municipal décide d'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal.

### ⇒ SDET

Dans le secteur de Maillol Grand, les services du SDET estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunication à la charge de la commune à 8500 € TTC, honoraires compris.

Le conseil municipal donne son aval au SDET (Syndicat d'Électrification du TARN) pour la réalisation de cette opération.

### ⇒ IAT

Le conseil municipal décide de modifier selon les modalités ci-après l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) aux agents relevant des cadres d'emplois (voir tableau ci-dessous).

Les taux moyens retenus par l'assemblée sont indexés sur la valeur du point fonction publique. Ils seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel.

Filière	Grade	Montant moyen référence	Coefficient de modulation
Administrative	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	449.29 €	0 à 3
Administrative	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	464.30 €	0 à 3
Technique	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	449.29 €	0 à 3

### ⇒ Achat logiciel

La commune prenant en charge la gestion de la cantine, il est nécessaire de s'équiper d'un logiciel spécialisé pour la facturation. La société Berger-Levrault propose un logiciel « e.enfance restauration scolaire ». Il comprend : la mise en œuvre et paramétrage (910,00 €) ; la formation (880,00 €) ; le contrat de location de 60 mois (63,00 €).

### ⇒ Terrain du stade

La commune propriétaire d'équipements sportifs met à disposition des associations du FCC, CCOXV, Lous Capdurs et FOOT à 7 des équipements sportifs pour leur permettre de réaliser leurs disciplines. Cette mise à disposition d'équipements sportifs, tels que des terrains de football et rugby ainsi que les locaux peut être consentie à titre gratuit ou onéreux.

Cette mise à disposition doit être formalisée par l'établissement d'une convention pour chacun des 4 clubs qui utilisent le complexe sportif.

### ⇒ Cantine

Le prix de la restauration scolaire est fixé par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter le prix actuel du repas et vote à l'unanimité les tarifs suivants :

2,95 € pour le repas enfant,  
3,55 € pour le repas adulte.

### ⇒ Droit de Prémption urbain

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de maîtriser son aménagement urbain et de disposer pour ce faire de la possibilité d'intervenir au moyen de préemption ; considérant que l'instauration du droit de préemption urbain permet aux communes dotées d'un plan local d'urbanisme approuvé, d'acquérir par priorité des terrains faisant l'objet de cessions et situés sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) de ce plan, le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer un droit de préemption urbain tel qu'il résulte des dispositions légales du code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le plan local d'urbanisme approuvé et de déléguer au Maire, dans les conditions fixées par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exercice du droit de préemption urbain.

### ⇒ Demande de subventions

La commune a lancé une procédure de consultation d'entreprises pour le remplacement du beffroi, la mise aux normes de l'appareil campanaire et la protection contre la foudre.

Trois entreprises ont répondu (TTC) :

Entreprise Bodet : 22 899.50 €

France Carillons : 29 945.30 €

Entreprise Laumaille : 31 685.28 €

Le conseil municipal choisit l'entreprise Bodet et de déposer des dossiers de demande de subventions au Conseil Général, ainsi qu'au Conseil Régional. L'IEAC (Institut Européen de l'Art Campanaire) suivra le chantier dans le cadre de la convention d'assistance.



## ⇒ RAM

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé de mettre en place un relais d'assistantes maternelles (RAM) dans l'Albigeois qui aura pour mission de contribuer à l'amélioration qualitative des conditions d'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles.

Par délibération du 27/09/2011, la C2A a approuvé l'extension de cette compétence.

Le conseil Municipal adopte ce transfert de compétence.

## ⇒ Jacopo Bassano

L'association Jacopo Bassano, souhaite participer aux travaux de mise en place de l'alarme à l'église.

L'association a ainsi proposé au conseil municipal de renoncer à sa subvention 2012 pour contribuer au financement de cette installation.

## Séance du 15 décembre 2011

### ⇒ Construction du groupe scolaire

L'étude de faisabilité et de programmation établie par le cabinet ECSO suite aux délibérations des 10/12/2009 et 11/01/2010 a démontré que l'ancien groupe scolaire n'est pas adaptable dans des conditions raisonnables.

Le pré-programme établi fait ressortir une surface utile programmée nécessaire de 1350m<sup>2</sup> environ soit 1641m<sup>2</sup> en y incluant les circulations et autres locaux techniques pour un coût d'investissement global TTC de 3 670 600 € toutes dépenses confondues avant récupération du fond commun de TVA.../...

.../... Compte tenu du niveau de prestations intellectuelles attendues, supérieures aux seuls fixés par le code des marchés publics à son article 26, une procédure de concours de maîtrise d'œuvre s'avère nécessaire.

Madame le Maire propose donc de valider cette procédure et d'approuver le lancement de ce concours de maîtrise d'œuvre défini au niveau esquisse.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents, cette proposition.

### ⇒ Versement du fonds de concours de la C2A

Par délibération du 20 novembre 2011, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois décide d'attribuer un fonds de concours à la commune d'un montant de 18 888 € pour l'année 2011.

Le conseil municipal charge Madame le Maire de signer la convention pour l'attribution d'un fonds de concours à la commune.

### ⇒ Rapport d'activités 2010 de la C2A

Madame le Maire fait la synthèse du rapport d'activité 2010 de l'agglomération de l'Albigeois. Elle présente au conseil municipal les différents grands projets structurants de l'année.

### ⇒ Rapport d'activités 2010 du Syndicat du dadou

Madame le Maire fait la synthèse du rapport d'activité 2010 du syndicat du Dadou.

Elle présente au conseil municipal les différents points, notamment la tarification et recette du service public, les indicateurs de performance du service et le financement.

### ⇒ Beffroi : pose d'un coq girouette

Suite à une consultation d'entreprises, l'Entreprise Bodet a été retenue pour le remplacement du beffroi, la mise aux normes de l'appareil campanaire et la protection contre la foudre.

Il propose également la fourniture et la pose d'un coq girouette et la protection de l'armoire électrique du clocher.

Le conseil municipal approuve ces deux options.



### ⇒ Convention avec le Lycée Fonlabour

Une convention de partenariat a été signée entre la commune et l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole du Tarn (lycée FONLABOUR).

Cette convention engage des étudiants sur une activité pédagogique d'études paysagères et travaux de mise en œuvre sur une parcelle située au centre bourg, derrière la crèche. Le coût total de ce projet est de 20 000 € TTC, somme qui avait été prévue sur le budget primitif 2011.

**Les prochains conseils municipaux se dérouleront à 20h30 les:**

25 janvier 2012

29 février 2012

26 Mars 2012

**Depuis sa création, la cantine de l'école est gérée par l'association de parents d'élèves. D'année en année, l'école s'est agrandie et avec elle le nombre d'enfants fréquentant la cantine.**

Les parents bénévoles ont donné beaucoup de leur temps et de leur énergie pour la faire fonctionner. Ils ont ainsi pu suivre au plus près les choix alimentaires faits pour leurs enfants. Tous les bureaux de l'association qui se sont succédés ont eu à cœur d'avoir une gestion financière équilibrée et une bonne qualité alimentaire. Afin de suivre l'évolution du nombre croissant d'enfants et des normes d'hygiène et de sécurité dans les cantines, l'APE a été amenée à s'attacher les services de la société Ansamble. Cette société spécialisée dans le service de restauration scolaire, assiste l'APE et les cantinières dans une gestion partagée. Elle prend en charge l'élaboration des menus par une diététicienne, le choix des produits, la formation du personnel de cuisine.

Aujourd'hui la gestion de la cantine et notamment la facturation est devenue trop lourde pour les parents bénévoles. Après avoir rencontré le bureau de l'association, le conseil municipal a proposé de reprendre la gestion de la cantine. Ce service est donc entièrement municipal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les deux cantinières employées par l'association font maintenant partie du personnel de la mairie.

**La prestation reste inchangée tant pour la préparation des repas que le choix des produits ou le prix du repas.**

La volonté de la municipalité est de conserver les choix faits par les parents. La société Ansamble maintient sa gestion partagée et la mairie souhaite autant que faire se peut associer les parents dans le fonctionnement de ce service.

**"S'IL TE PLAÎT, DESSINE MOI UN JARDIN"**

Avant



Grâce à une convention de partenariat avec le Lycée de Fonlabour, les élèves BTS 2<sup>ème</sup> année (2009-2010) de la section paysagère ont planché par équipes sur le futur centre de Cambon.

Les élèves de cette année ont fait une synthèse des projets, en prenant en compte les souhaits des élus, et leurs travaux pratiques ont été la création du "jardin des palabres", situé entre la crèche, le restaurant et le parking.

Ils sont venus le réaliser la 2<sup>ème</sup> semaine de décembre. Laurent Alberici, qui mène le projet depuis deux ans, a organisé de main de maître leur séjour sur place.

Alors que nous n'avions pas réellement vu la pluie depuis des semaines, l'eau n'a pas cessé de tomber sur leurs têtes. Malgré cela leur travail est stupéfiant ! Ils ont réussi à transformer la bande verte en un merveilleux cadre de vie pour tous les Cambonnais.

A venir au mois de mars, lorsque les fondations seront consolidées, les jeux pour enfants, la table de ping-pong et les bancs pour 'palabrer'.

Après



**Les élus plantent aussi...**

Grâce aux doigts verts de certains élus, Anne-Marie Bibal et René Bandet, qui ont des boutures de plantes en quantité dans leurs jardins, nous avons continué la plantation de la butte au stade par un joli dimanche de décembre.



**Sècheresse**

**Un habitant de la commune a signalé des fissures liées à la sécheresse dans sa maison.**

Pour être indemnisés par leur assurance, les particuliers touchés au niveau de leur habitation doivent faire une déclaration en mairie. La mairie fait ensuite une déclaration en préfecture, qui le soumet au ministère. Nous souhaitons savoir combien d'habitations ont été touchées pour éventuellement faire une déclaration en préfecture.



**Terrain 'Fol'lie des herbes'**

La locataire ayant abandonné l'exploitation de ce terrain municipal depuis l'été 2010, la commune a demandé la résiliation du bail devant le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux. La prochaine audience est fixée au 14 février 2012.

## Inauguration

L'inauguration du **parcours de santé** a eu lieu le samedi 15/10/2011. Le Dr. Guy Lapeyre, cardiologue a donné une conférence sur le thème : hygiène de vie et activité physique. Les plus courageux ont pu tester le parcours sous un magnifique soleil.



## Élections 2012

L'année 2012 s'annonce chargée en élections : les élections présidentielles se dérouleront les 22 avril et 6 mai, et les législatives les 10 et 17 juin.

Si vous avez envie de nous aider à tenir les deux bureaux de vote, n'hésitez pas à laisser vos coordonnées auprès de Sandrine au 05 63 53 00 00 ou en lui envoyant un mail à : [sandrine@mairiedecambon.fr](mailto:sandrine@mairiedecambon.fr)



## INSEE

L'INSEE vient de nous communiquer le nombre officiel des habitants de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2012 : **1 951** habitants.

## Réunions de quartier

Les réunions de quartier ont pour objectif de discuter avec vous des spécificités de votre quartier, de venir à votre rencontre et d'entendre vos suggestions. Ces dernières se dérouleront à la salle des mariages à 20h30 les 14, 15, 21 et 22 mars 2012.

## Réunion d'information

La gendarmerie de Villefranche organise une réunion **le jeudi 26 janvier 2012 de 15H -16H30** à la salle polyvalente. L'adjutant-chef Alain Reichart parlera de la prévention contre les atteintes aux biens et aux personnes.



## Vœux du maire

Tous les Cambonnais sont cordialement invités à la cérémonie des vœux qui se déroulera le **dimanche 29 janvier 2012 à 11h30** (salle polyvalente).

## Travaux voirie



Rond point de la borie

Le budget voirie de l'année 2011 a été consacré à trois chantiers lourds :

- le rond-point de la Borie, qui était très abîmé et posait des problèmes de circulation notamment pour les bus ;
- l'accès à la zone artisanale des Combettes sur la Côte de Lanel, qui était demandé depuis plusieurs années par l'entreprise Roucayrol ;
- le Chemin de Maillol. La réfection de cette rue avait été prévue à l'origine dans le programme de réhabilitation du bassin de rétention, mais la voirie est devenue compétence d'agglomération en 2010.

Le BEGU (Bureau d'Etudes Génie Urbain) de l'agglomération a étudié et suivi ces chantiers qui ont été particulièrement importants et coûteux car les réfections ont été faites pour supporter le passage de poids lourds.



## Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie – Tél. 05 63 53 00 00 – Fax. 05 63 53 03 56 – Email. : [mairie.de.cambon@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.cambon@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.cambondalbi.fr](http://www.cambondalbi.fr)

Directeur de la publication : Sarah Laurens – Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : Janvier 2012 – Tirage : 810 exemplaires



Papier recyclé